







PRODUITS DANGEREUX : JE TESTE MES CONNAISSANCES




Qu'est-ce qu'un Déchet Diffus Spécifique ?

-  Un déchet nocif qu'on peut jeter dans les bacs de tri et ordures ménagères
-  Un déchet comme les autres
-  Un déchet ménager refusé dans le tri et dans les ordures ménagères, classifié produit dangereux car contenant des produits chimiques nocifs pour l'homme ou l'environnement.




Un contenant vide ayant contenu des produits dangereux est-il considéré comme un produit dangereux ?

-  Non, je le réutilise pour ma vie quotidienne
-  Oui, je l'apporte à la déchèterie
-  Oui, je le jette à la poubelle

Qu'est-ce qu'une écocontribution ?




-  Un coût ajouté au prix de vente, permettant de financer l'élimination du produit devenu déchet
-  Un coût ajouté au prix de vente, permettant de faire réaliser des bénéfices au vendeur
-  Je ne sais pas mais je vais me renseigner

Tous les produits dangereux peuvent-ils être mélangés ensemble ?




-  Non surtout pas
-  Oui mais avec précaution
-  Oui, aucun risque



Une bombe de peinture peut-elle être déposée dans le bac jaune ?

-  Non, sauf si elle est vide
-  Oui, ça fait partie des déchets acceptés
-  Non, ce n'est pas un produit ménager

Une bombe de laque de coiffage vide peut-elle être déposée dans le bac jaune ?

-  Oui, c'est un produit ménager recyclable
-  Oui, mais plutôt dans la poubelle noire
-  Non, ce n'est pas un produit accepté



PROFIL

Comptez les images rattachées à chaque proposition et, selon la majorité de vos réponses, reportez-vous à votre profil

EXPERT

Félicitations, vous vous y connaissez en produits dangereux ! Restez tout de même prudents et n'hésitez pas à consulter le règlement de la déchèterie si besoin

APPRENTI

Vous avez de bonnes connaissances. Un doute ? Une question ? N'hésitez pas à consulter notre guide du tri et à vous faire conseiller par les gardiens des déchèteries du pays de l'Arbresle

DÉBUTANT

Soyez très prudent lors de l'utilisation de produits dangereux. Les pictogrammes affichés sur vos emballages vous aideront à mieux cerner le degré de danger de votre produit. Renseignez-vous avant de vous séparer de vos déchets. Les gardiens de déchèterie vous conseilleront sur la bonne destination du déchet apporté.